CTSD de la Cour d'Appel de Rennes

du 7 juillet 2020

Messieurs les chefs de cour,

Après les réformes successives, les fusions des juridictions, la grève des avocats, nous traversons une crise sanitaire sans précédent. L'UNSA sj du secteur de Rennes veut rendre hommage à l'ensemble des fonctionnaires des greffes qui se sont investis sans faille pour maintenir notre institution debout. Nombre d'entre eux et la majorité la plus large, dès la première heure du confinement, et sans connaitre par avance les conséquences de leur choix, se sont portés volontaires pour faire tourner l'institution, comme il le font depuis fort longtemps, sans compter leurs heures, leurs efforts, leurs implications, leurs investissements. Une fois de plus ils ont su démontrer leur grand sens du service public. Faut il rappeler que beaucoup d'entre eux, dès la mise en place des PCA, sont venus travailler sans masques, sans gel hydroalcoolique, ni protection en plexigas ? Il est aussi utile de reconnaître la grande qualité dont ont fait preuve beaucoup de directeurs composant les équipes d'encadrants chargées d'allier mise en place des PCA et protection des agents, sans suffisamment de moyen à disposition.

Hélas il y eut aussi quelques constats un peu amers : là où des problèmes récurrents en terme de management étaient présents, pas de miracle à attendre : pressions insupportables sur les obligations de présence, chantage aux ASA et à leurs «effets»... faire tourner les services quoi qu'il en coûte….quand les statistiques sont les seuls moteurs qui motivent certains chefs de juridiction, comment rappeler que leconfinement est LA condition pour stopper la pandémie, et que leur vision de rendement est un danger pour la santé des collègues…quel argument à développer, quand un chef de cour indique lors d'une visio-conférence «on ne va quand même pas entretenir les fonctionnaires à regarder Netflix à la maison"...

Quels retours à attendre de la part de notre administration ? Après les retraits injustes de jours RTT et de jours de congés annuels, comment sera versée la prime exceptionnelle devant récompenser les agents ayant permis la continuité du service malgré l'état d'urgence sanitaire ? Dès à présent nous vous demandons de nous indiquer le montant global de l'enveloppe attribuée à ce titre pour le ressort de la Cour d'Appel de Rennes, les ventilations que vous comptez mettre en oeuvre, par juridiction et par corps (fonctionnaires et magistrats).

Durant le confinement, le télétravail a fait les preuves de son efficacité, malgré le nombre d'ultra-portables scandaleusement insuffisants. Les personnels qui ont pu en bénéficier ont particulièrement oeuvré au maintien du service public de la justice, auprès des justiciables, la preuve de l'utilité du recours à une telle organisation n'est dès lors, plus à démontrer. Entendez vous impulser cette fois, sur le ressort de la Cour d'Appel de Rennes, une vraie dynamique innovante, pour développer les possibilités de télétravail, dont pourrait tout autant profiter les fonctionnaires que les juridictions ? Ou entendez vous entretenir une position dogmatique infantilisante, pour les agents des greffes qui seraient incapable de travailler à distance, alors que les magistrats, eux,

peuvent le faire depuis fort longtemps ? Rappeler aux fonctionnaires leurs obligations, évidemment, mais aussi tenter d'améliorer leur organisation quotidienne ne peut, à terme, qu'avoir des effets positifs, notamment rendre plus attractifs nos professions.

Pour rappel, les inspecteurs de santé et sécurité au travail ont précisé dans leur bilan 2019, que « Les risques psychosociaux dans les services judiciaires sont dûs : à la dégradation générale des conditions de travail, à la défaillance dans l'organisation du travail ou le management, au défaut de prise en compte des valeurs et des attentes de l'agent. […]. – Mais également, aux organisations de travail dégradées et anxiogènes. Les réformes successives ont modifié en profondeur l'organisation des juridictions». Le rapport constate également un déficit chronique des effectifs, et de constantes modifications ayant des effets néfastes sur la répartition des charges de travail.

Toutes ces alertes sont dénoncées par l'UNSa SJ depuis de nombreuses années, entendez vous y remédier ?

Il nous faudra tout à l'heure étudier trois demandes de modifications de chartes des temps, l'UNSA sj du secteur de Rennes n'acceptera pas cette fois, comme lors du dernier CTSD, de se faire tordre le bras par l'administration pour valider une charte des temps qui n'aurait pas suivi le processus normal d'étude et de vote sur site.

Elus UNSA SJ au CTSD de Rennes